

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 07 FEV. 2017

portant nomination du jury du concours externe pour le recrutement de chargé(e)s d'études documentaires, organisé au titre de l'année 2016

Le ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 1999 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2016 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de chargé(e)s d'études documentaires,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Isabelle RAMBAUD, conservatrice générale du patrimoine, directrice, Archives départementales de Seine-et-Marne, est désignée en qualité de présidente de jury du concours externe pour le recrutement de chargé(e)s d'études documentaires, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de jury :

- Monsieur Clément BLANC, chargé d'études documentaires, département du Moyen-Âge et de l'Ancien Régime, Archives nationales, site de Paris ;
- Madame Cécile COURTAUD, chargée d'études documentaires, chargée de la documentation patrimoniale, pôle des patrimoines, direction régionale des affaires culturelles Grand-Est ;
- Monsieur Laurent CREUZET, chargé d'études documentaires principal de 2^{ème} classe, chef de la régie des œuvres, département des objets d'art, musée du Louvre ;

- Monsieur Michaël DE SAINT-CHÉRON, chargé d'études documentaires principal de 2ème classe, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles Ile-de-France ;
- Madame Françoise FILLON, chargée d'études documentaires principale de 2ème classe, cheffe du service information, documentation, observation culturelle, direction régionale des affaires culturelles Pays de la Loire ;
- Madame Isabelle LE BASTARD- GAUTIER, chargée d'études documentaires principale de 2ème classe, école nationale supérieure d'art de Dijon ;
- Madame Clotilde LE FORESTIER DE QUILLIEN, chargée d'études documentaires, bureau des missions et de la coordination interministérielle, service interministériel des archives de France, direction générale des patrimoines ;
- Madame Agnès MASSON, conservatrice générale du patrimoine, inspection des patrimoines, collège des archives, direction générale des patrimoines ;
- Monsieur Marc NOLIBÉ, chargé d'études documentaires principal de 2ème classe, régisseur des œuvres, conseiller technique, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon ;
- Madame Cécile SIMON, chargée d'études documentaires principale de 2ème classe, direction des publics, Archives nationales, site de Paris.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Agnès MASSON, conservatrice générale du patrimoine, inspection des patrimoines, collège des archives, direction générale des patrimoines.

Article 3

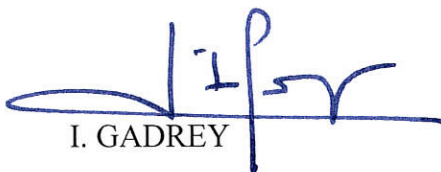
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,


I. GADREY